

BON DE COMMANDE

1942-1944

DE L'OCCUPATION À LA LIBÉRATION

Entre l'avant-guerre, pendant laquelle « s'ébauche la mort lente de Sète » et la Libération du Bassin de Thau, six années se sont écoulées. Elles auront marqué la cité portuaire au fer rouge d'une occupation allemande dès 1942 et d'une coexistence d'abord amiable, bien que les premiers recensements des Juifs de Sète et les évacuations civiles tombaient comme un couperet. Pour finir, trois ans plus tard, dans le chaos d'une stratégie de la terre brûlée appliquée à un port vidé de l'essentiel de sa population. Mais Sète allait se relever. À marche forcée pour sa reconstruction, à pas comptés pour son activité portuaire et son repeuplement.



L'occupation allemande

C'est dans la nuit du 12 au 13 novembre 1942 que les troupes allemandes ont occupé la ville. Une Commission ségnoise d'ailleurs à Sète depuis plus d'une année, qui assurait le contrôle des navires dans le port.

La présence de l'occupant va se faire rapidement ressentir : dès le 13 novembre, Sète, la nuit, disparaît dans les ténébreux, l'éclairage d'alerte permanent est instauré, les troupes de plus en plus nombreuses - installant dans la région et éliminant toutes les fortifications sont entreposés, pour lesquels sont requises les entreprises privées et la main d'œuvre française.

On pousse quelques défilés improvisés, au mois Saint-Louis, au bris-lames, sur les bancs du mouet Saint-Clair et tout le long de la côte. Des batteries de tout calibre sont mises en position, tandis que des abris souterrains sont creusés sous la colline. Un grand dépôt de munitions se constitue et presque tous les chalutiers de pêche sont réquisitionnés pour être transformés en vos d'armes la défense côtière.

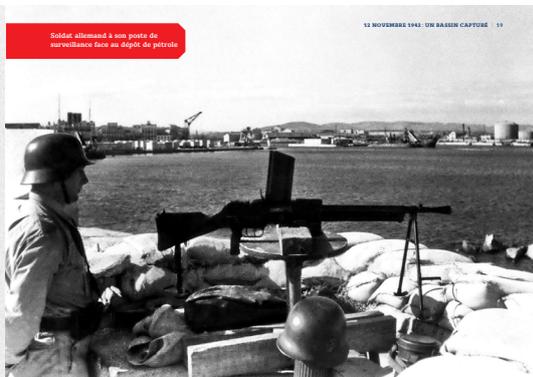
Les exigences des Allemands au cours des mois qui s'écoulent, deviennent de plus en plus nombreuses. C'est ainsi qu'ils réclament, pour des raisons stratégiques, la démolition de certains immeubles et l'évacuation de certains autres pour y installer de nouveaux services ou de nouveaux cantonnements.

L'atmosphère est lourde alors dans tout le pays. En effet, la loi instituant le Travail Obligatoire à 400 kilomètres le 16 février 1943, assorti sous de la loi du 13 mars 1943 ordonne une carte de travail.

Au même moment, l'occupant décide que la garde des voies ferrées doit être assurée par des Français et Sète fournit elle aussi son contingent de requies. Mais à cette époque, notre cité se commencent à connaître une destinée toute particulière.

Les Allemands - par des avions - dans leur crainte ou bien tentant par une telle conduite de berner les alliés - vont considérer le port et la ville comme des points particulièrement importants à la fois dans la plus d'attaque des alliés et dans leur propre système de défense.

Alors, s'ébauche la mort lente de Sète : à l'aide de menaces théoriques ou pratiques, de décisions maladroites élaborées ou bien dictées par les circonstances, et sous le prétexte des bombardements possibles ou d'un débarquement allié, l'évacuation quasi-totale d'une population de près de 40000 habitants va commencer.



Dans le cadre des célébration des 80 ans de la Libération de Sète et du Bassin de Thau, la SEHSSER a organisé un Chemin de Mémoire en 16 étapes le long des quais de Sète et publié cet ouvrage qui retrace cette période de l'occupation allemande. Illustré de documents historiques, photographies, affiches et courriers,

ce livre évoque l'avant-guerre, les bombardements alliés, les destructions allemandes à la veille de leur départ, la libération et la reconstruction du port.

Format A4 • Couverture rigide • 112 pages
ISBN : -9-782487-131170
20€ (+5€ de frais de port)

Par courrier : SEHSSER
2 bis rue Alsace-Lorraine, 34200 Sète
Chèque à l'ordre de la SEHSSER



BON DE COMMANDE

Je désire recevoir exemplaire(s) de **1942-1944 de l'Occupation à la Libération** au prix de €
20€ l'exemplaire + 5€ de frais de port*

* Réductions des frais de port : 8€ pour 2 exemplaires, 10€ pour 5 exemplaires, gratuits à partir de 6 exemplaires

Soit un total de € à reporter sur le chèque établi à l'ordre de la SEHSSER et adressé à :
SEHSSER - 2 bis rue Alsace-Lorraine, 34200 Sète

NOM Prénom

Tél. Email

Adresse

Code postal Localité

